

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le sept novembre à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (16) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie.

Absents (7) : FRANCESCHI Jean Marc, LIMONGI André, MATTEI Dominique, PACO DOS SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : PACO DOS SANTOS Sandrine donne pouvoir à CASTELLI Yannick.
SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Objet : Subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'ASSOCIATION SCOLA IN FESTA.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 07 Novembre 2024	Convocation le 28 Octobre 2024
---------------------------------	------------------------	--	----------------------------	--------------------------------

Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande exceptionnelle émanant de l'ASSOCIATION SCOLA IN FESTA, dans le cadre de l'organisation des festivités de fin d'année.

Vu le dossier de demande de subvention déposé par l'association en Mairie.

Où l'exposé du Maire, Le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 2 500 € à l'ASSOCIATION SCOLA IN FESTA.
- Invite le Maire à procéder au mandatement de cette subvention au Budget Principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 07 novembre 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI